



**vision
constructeur**

Modifications des taux utilisés lors du calcul de la paie

Janvier 2024



Table des matières

Message aux utilisateurs	3
Étape 1	4
Calendrier fiscal (GL)	4
Calendrier de paie	5
Calendrier alternatif	6
Calendrier pour rapport de paie.....	7
Fériés automatiques	8
Étape 2	9
Montants personnels de base.....	9
Tables d'imposition – Province de Québec	11
Commission des Normes du Travail (CNT)	12
Commission de la Santé et Sécurité au Travail (CNESST)	13
Fond des services de santé (FSS)	14
Assurance-emploi (AE).....	15
Régime des rentes du Québec (RRQ)	17
Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).....	20
REER FTQ.....	21
Commission de la construction du Québec (CCQ).....	22
Sources d'informations et liens utiles	24
ANNEXE 1 – Paie multiprovince	25
Assurance-emploi (AE).....	25
Régime de pension du Canada (RPC)	28
Table WSIB – Ontario.....	30
Tables d'imposition – Autres provinces canadiennes.....	31

Message aux utilisateurs

Québec, le 12 décembre 2023

Cher client,

Pour donner suite aux changements annoncés par les gouvernements, des modifications devront être apportées dans votre système de paie afin de vous conformer aux exigences qui seront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2024.

Nous vous recommandons **fortement de valider les renseignements** en lisant la documentation qui vous est envoyée par les gouvernements, par la CCQ et les autres organismes.

La mise à jour de vos informations peut se faire en deux étapes. La première étape peut être exécutée à la réception de ce document. Cependant, l'étape 2 doit se faire seulement **avant de générer votre première paie de 2024**.

Si vous effectuez des traitements de paies multiprovinces, les détails pour les autres provinces sont présentés à l'Annexe 1.

Pour ce qui est des changements pour les formulaires T4 et Relevé 1, lorsque les correctifs seront disponibles par les gouvernements, nous vous en informerons.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information additionnelle.

ACCEO Solutions
Division Vision Constructeur

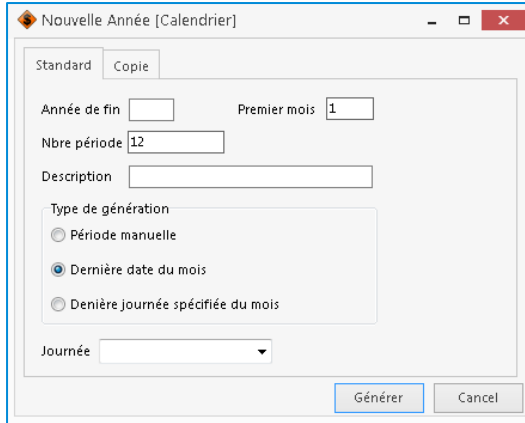
Étape 1

Calendrier fiscal (GL)

Financier → **Maintenance** → **Structure comptable** → **Calendrier fiscal**

Vous devez mettre à jour votre calendrier fiscal.

1. Vérifiez si votre calendrier fiscal couvre **toutes** les dates de l'année 2024. Sinon, cliquez sur  pour ajouter une nouvelle année.



2. Entrez l'année fiscale, le premier mois de l'année fiscale (ex. : 1 pour janvier), le nombre de périodes de l'année (ex. : 12) et une description (ex. : Année 2024).
3. Choisissez le type de génération :

Type de génération	Description
Période manuelle	Pour entrer manuellement les périodes une à une.
Dernière date du mois	Pour des périodes se terminant à la dernière date du mois.
Dernière journée spécifiée	Ex. : le dernier vendredi de chaque mois. Spécifiez la journée.

4. Cliquez sur le bouton **Générer**.

Les périodes sont générées dans la grille du bas. Validez et sauvegardez.

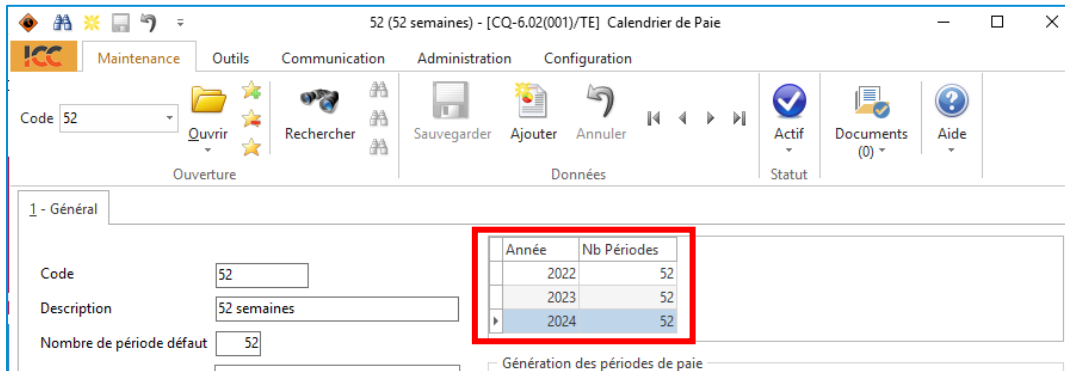
Calendrier de paie

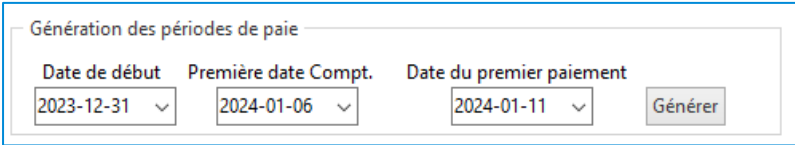
Paie → Maintenance → Paramètres → Calendrier de paie

Remarque : Le calendrier financier (fiscal) doit être créé avant le calendrier de paie.

Pour chacun de vos calendriers de paie, vous devez ajouter la nouvelle année (ex. : 52 périodes, 26 périodes, confidentielle, etc.).

1. Dans l'année en haut à droite, cliquez sur la flèche vers le bas pour ajouter l'année, puis entrez le nombre de périodes pour l'année (ex. : 52, 53).



2. Dans la section **Génération des périodes de paie**, suivez les étapes ci-dessous :
 - a. Entrez la **Date de début** de votre première période de paie pour l'année. Vous pouvez comparer avec la date de fin de l'année antérieure pour ne pas oublier de journées.
 - b. Entrez la date **Première date Compt.** pour comptabiliser la paie.
 - c. Entrez la **Date du premier paiement**. Entrez vos propres informations, par exemple :
 - d. Cliquez sur **Générer**.
 - e. Si *la dernière date de paiement de la nouvelle année* est payable en 2025, ce montant fera partie des relevés 1 et T4 de 2025. Si ce n'est pas ce que vous désirez, modifiez-la date au besoin. Vous devez vous assurer que les dates indiquées par périodes sont exactes avant de faire une première paie. Une fois la paie commencée dans une période, vous ne pourrez plus faire de changement..
3. Sauvegardez.

Calendrier alternatif

Paie → Maintenances → Paramètres → Calendrier alternatif

Permet de créer des tables de gains/déductions qui se prennent à une fréquence déterminée par un calendrier autre que civil. L'exemple concret directement visé est un calendrier CCQ. Avec cette notion, vous pouvez configurer des périodes équivalentes aux mois CCQ et ensuite avoir des gains/déductions qui se prendront une fois par période du calendrier alternatif (exemple les syndicats mensuels).

1. Dans la section **Génération - période de paie** située en haut à droite dans l'onglet, sélectionnez **Par mois** et **Date de fin de période**.
2. Choisissez le calendrier de paie voulu.
3. Entrez l'année 2024 et cliquez sur **Générer**.
4. Validez les périodes de paie de chaque mois avec le calendrier CCQ.

The screenshot shows the 'Calendrier alternatif' window for 'CCQ (CCQ) - [CQ-6.02(001)/TE]'. The 'Génération - période de paie' section is configured with 'Par mois' selected, 'Date de fin de période' as the basis, a calendar of '52' (52 semaines), and the year '2024'. The 'Générer' button is visible.

Période calendrier alternatif		
Année	Période	Description
2024	01	2024-01
2024	02	2024-02
2024	03	2024-03
2024	04	2024-04
2024	05	2024-05
2024	06	2024-06
2024	07	2024-07
2024	08	2024-08
2024	09	2024-09

Période de Paie					
Calendrier	Description	Année	Période	Début	Fin
52	52 semaines	2024	01	2023-12-31	2024-01-06
52	52 semaines	2024	02	2024-01-07	2024-01-13
52	52 semaines	2024	03	2024-01-14	2024-01-20
52	52 semaines	2024	04	2024-01-21	2024-01-27
52	52 semaines	2024	05	2024-01-28	2024-02-03

Vous aurez donc pour chaque période calendrier, chaque période de paie.

Étape 1

Calendrier pour rapport de paie

Module de Paie → **Maintenances** → **Paramètres** → **Paramètres pour rapport de paie**

Vous devez générer les périodes de l'année 2024 *pour tous vos rapports de paie*.

Exemple : Rapport CCQ.

1. Dans la section **Génération - période de paie** située en haut à droite dans l'onglet, sélectionnez **Par mois** et **Date de fin de période**.
2. Choisissez le calendrier de paie (créé plus haut).
3. Entrez l'année 2024.
4. Cliquez sur **Générer**.

Code: CCQ

Description: Rapport de la C.C.Q.

Type de rapport: Rapport de la C.C.Q.

Syndicat:

Notion de fermeture de rapport activé:

Impression classé par nom:

Génération - période de paie

Par semaine Par mois Par année Bimensuel

Mois basé sur: Date fin de période Date de paiement

Calendrier: 52 52 semaines

Année: 2024 Générer

Periode de Rapport de Paie			
Année	Période	Pér. Rapp.	Description
2024	01	2024-01	31-12-2023 au 27-01-2024
2024	02	2024-02	28-01-2024 au 24-02-2024
2024	03	2024-03	25-02-2024 au 30-03-2024
2024	04	2024-04	31-03-2024 au 27-04-2024
2024	05	2024-05	28-04-2024 au 25-05-2024
2024	06	2024-06	26-05-2024 au 29-06-2024
2024	07	2024-07	30-06-2024 au 27-07-2024
2024	08	2024-08	28-07-2024 au 31-08-2024
2024	09	2024-09	01-09-2024 au 28-09-2024
2024	10	2024-10	29-09-2024 au 26-10-2024
2024	11	2024-11	27-10-2024 au 30-11-2024
2024	12	2024-12	01-12-2024 au 28-12-2024

Periode de Paie				
Seq.	Calendrier	Description	Année	Période
99	52	52 semaines	2024	01
99	52	52 semaines	2024	02
99	52	52 semaines	2024	03
99	52	52 semaines	2024	04

Actif Défaut

Étape 1

Fériés automatiques

Module de Paie → Maintenances → Calcul de paie → Gains / Déductions / Bénéfices

Si vous utilisez un gain automatique pour les jours fériés de vos employés non CCQ, vous devez ajouter les périodes de l'année 2024 qui comprennent des jours fériés.

Choisissez le calendrier et entrez manuellement toutes les périodes de vacances dans la section du bas à gauche.

The screenshot shows the 'Gains / Déductions / Bénéfices' window for item '771 (1 JOUR FERIE 1/20)'. The 'Général' tab is active, showing fields for Code, Description, Type, and other parameters. A table titled 'Périodes de paiement' is highlighted with a red box, showing a list of 52-week periods for the year 2024. The table has columns for 'Calendrier', 'Année de', 'Période de', 'Année à', and 'Période à'. The 'Année de' column is set to 2024 for all rows, and the 'Période de' column shows dates from 01 to 51. The 'Année à' column is set to 2024, and the 'Période à' column shows dates from 01 to 51.

Calendrier	Année de	Période de	Année à	Période à
52 - 52 semaines	2024	01	2024	01
52 - 52 semaines	2024	13	2024	13
52 - 52 semaines	2024	14	2024	14
52 - 52 semaines	2024	21	2024	21
52 - 52 semaines	2024	26	2024	26
52 - 52 semaines	2024	27	2024	27
52 - 52 semaines	2024	36	2024	36
52 - 52 semaines	2024	51	2024	51

Étape 2

Montants personnels de base

Lorsque la dernière paie de 2023 sera terminée, mais avant la première paie de 2024, n'oubliez pas d'effectuer les modifications aux montants personnels de base d'impôts provincial et fédéral. Cette procédure préparera le transfert des exemptions de base dans la fiche des employés pour les paies de 2024.

Nouveaux taux personnels de base pour janvier 2024

Provinces	Montant
Québec	18 056 \$
Fédéral	15 705 \$
Ontario	12 399 \$
Terre-Neuve et Labrador	10 818 \$
Nouvelle-Écosse	11 481 \$
Nouveau-Brunswick	13 044 \$
Colombie-Britannique	12 580 \$
Yukon	15 705 \$
Territoires du Nord-Ouest	17 373 \$
Île du Prince-Édouard	13 500 \$
Manitoba	15 780 \$
Saskatchewan	18 491 \$
Alberta	21 885 \$
Nunavut	18 767 \$

Voici comment procéder

Paie → **Maintenances** → **Paramètres** → **Paramètres par défaut (Paie) ou configuration de paie**


1. Entrez le code de la division.
2. Sélectionnez l'onglet **Général**. Dans la section de droite **Maintenance employé**, entrez les montants d'exemption de base pour le provincial et le fédéral et cliquez sur **Sauvegarder**.

Montant d'exemption de base provincial par défaut	<input type="text" value="18,056.00"/>
Montant d'exemption de base fédéral par défaut	<input type="text" value="15,705.00"/>

3. Répétez pour toutes vos divisions.

Étape 2

Paie → Employé

Vous devez également modifier le montant d'exemption provinciale et fédérale dans la fiche de chaque employé. Ouvrez la maintenance des employés, allez dans l'onglet **Outils** et cliquez sur **Modif. Exempt Impôts** .

Vous devez **obligatoirement** remplir chacune des lignes pour chaque province affichée dans les colonnes **Nouv.Exempt.Féd.** et **Nouv.Exempt.Prov.** S'il n'y a aucun changement, indiquez le même montant (ne pas laisser la case vide = 0). La colonne **Sélect.** se coche automatiquement pour indiquer que cette province sera traitée.

Cliquez sur pour déclencher le traitement. Le système vous demandera de confirmer l'enregistrement de ces changements. Lorsque vous cliquez sur , les taux sélectionnés sont modifiés dans toutes vos fiches d'employés. Une fois le processus terminé, le message suivant s'affiche : .

Remarque: Veuillez vous référer au formulaire TD1 rempli par votre employé pour les montants d'exemption différents du montant de base (ex : l'employé a un revenu annuel net > 173 205 \$).

Étape 2

Tables d'imposition – Province de Québec

Paie → Maintenances → Paramètres → Provinces / Tables d'imposition

Vous devez modifier les taux en vigueur pour l'année 2024 pour votre table du Québec.

Table d'impôt → Onglet Impôt provincial

Province : Québec

Impôt provincial | Impôt fédéral

% Crédit d'imposition: 14.00

% Déduction pour emploi: 6.00

Max déduction pour emploi: 1,380.00

Réduction d'impôt provincial (ON/C-B): 0.00

Table d'impôt générale					
Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
Standard	51,780.00	14.00	0.00	0.00	0.00
Standard	103,545.00	19.00	2,589.00	0.00	0.00
Standard	126,000.00	24.00	7,766.00	0.00	0.00
Standard	999,999,999.99	25.75	9,971.00	0.00	0.00

Surtaxe	
Montant limite	% Excedent

Table d'impôt supplémentaire				
Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base

Table d'impôt → Onglet Impôt fédéral

Province : Québec

Impôt provincial | Impôt fédéral

% Crédit d'imposition: 15.00

% d'abattement: 16.50

Max crédit pour emploi: 1,433.00

Table d'impôt générale					
Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
Standard	55,867.00	15.00	0.00	0.00	0.00
Standard	111,733.00	20.50	3,073.00	0.00	0.00
Standard	173,205.00	26.00	9,218.00	0.00	0.00
Standard	246,752.00	29.00	14,414.00	0.00	0.00
Standard	999,999,999.99	33.00	24,284.00	0.00	0.00

Surtaxe			
Mnt minimum	% Surtaxe	% Excedent	Mnt ajust.

Table d'impôt supplémentaire				
Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base

Pour les taux des autres provinces, voir ANNEXE 1 – Paie multiprovince à la page 25.

Étape 2

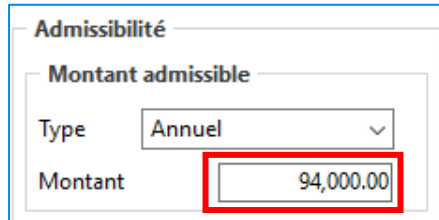
Commission des Normes du Travail (CNT)

Paie → Maintenances → Calcul de paie → Gains / déductions / bénéfices

Pour la province de **Québec**, le taux de cotisation de l'employeur reste à **0,06 %** (fixe).

Le maximum par employé pour le calcul du montant admissible à la Commission des normes du travail du Québec est de **94 000 \$** pour 2024.

Sélectionnez le code de bénéfice pour la CNT. Dans l'onglet **Calcul – Autres gains/déductions**, dans la section **Admissibilité** à gauche, changez le montant annuel à 94 000 \$.



The screenshot shows a software interface for the 'Admissibilité' section. It contains a sub-section titled 'Montant admissible'. Within this sub-section, there are two fields: 'Type' and 'Montant'. The 'Type' field is a dropdown menu currently set to 'Annuel'. The 'Montant' field is a text input box containing the value '94,000.00'. The 'Montant' field is highlighted with a red rectangular border.


Étape 2

Commission de la Santé et Sécurité au Travail (CNESST)

Deux maintenances doivent être modifiées pour la CNESST :

Paie → Maintenances → Calcul de paie → Code de CNESST

Tous les codes de CNESST que vous utilisez doivent être validés et modifiés au besoin avec les nouveaux taux prime et versement ainsi que le maximum annuel ou hebdomadaire pour l'année 2024 selon le code de CNESST. Ce changement doit se faire après la dernière paie de 2023 et avant la première paie 2024. L'application Code de CNESST fonctionne par province.

Pour modifier cette table, vous devez utiliser l'onglet **Outils** et cliquer sur **Modifier max. assurable** . Validez la province et entrez les montants annuels et hebdomadaires pour 2024.

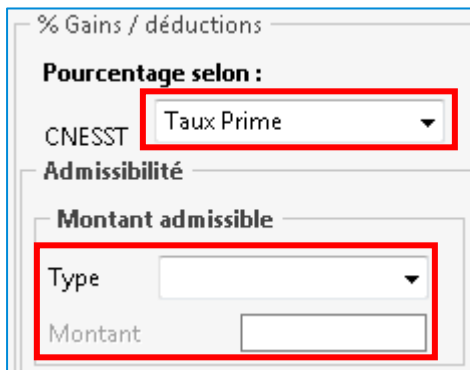
Pour la province de Québec, le montant maximum annuel assurable de 2024 est de **94 000 \$** et le montant maximum hebdomadaire est de **1 802,84 \$**.

Paie → Maintenances → Calcul de paie → Gains / déductions / bénéfices

Assurez-vous que tous vos codes de bénéfices de CNESST (Prime et Versement) sont configurés de la façon suivante :

Ex. Code de CNESST Prime, onglet **Calcul – Autres gains / déductions**.

Pour le champ **Pourcentage selon** :



% Gains / déductions

Pourcentage selon :

CNESST **Taux Prime**

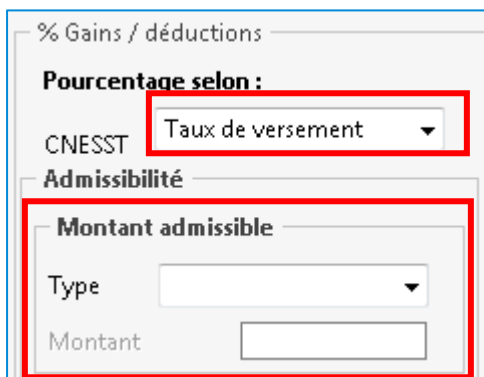
Admissibilité

Montant admissible

Type

Montant

Ex. Code de CNESST Versement.



% Gains / déductions

Pourcentage selon :

CNESST **Taux de versement**

Admissibilité

Montant admissible

Type

Montant

Étape 2

Fond des services de santé (FSS)

Paie → Maintenances → Calcul de paie → Gain / déductions / bénéfices

Important : Faites la vérification de votre masse salariale réelle de 2023 pour connaître votre taux de cotisation de 2024 selon votre secteur d'activité d'entreprise.

Taux de cotisation au FSS applicables selon la masse salariale totale (MST) pour 2023			
	MST de 1 000 000 \$ ou moins	MST entre 1 000 000 \$ et 7 200 000 \$	MST de 7 200 000 \$ ou plus
Taux de cotisation au FSS (en %) pour les employeurs dont plus de 50 % de la masse salariale totale se rapporte à des activités des secteurs primaire et manufacturier	1,25	$0,7645 + (0,4855 \times \text{MST}/1\ 000\ 000)^1$	4,26
Taux de cotisation au FSS (en %) pour tous les employeurs, sauf <ul style="list-style-type: none">les employeurs dont plus de 50 % de la masse salariale totale se rapporte à des activités des secteurs primaire et manufacturier;les employeurs du secteur public.	1,65	$1,2290 + (0,4210 \times \text{MST}/1\ 000\ 000)^1$	4,26
Taux de cotisation au FSS (en %) pour les <u>employeurs du secteur public</u>	4,26	4,26	4,26

Choisissez votre code de bénéfices (FSS ou RAMQ selon vos données). Dans l'onglet **Calcul – Autres gains/déductions**, entrez votre taux dans le champ **% Fixe** :

% Gains / déductions

Pourcentage selon :

% Fixe

Étape 2

Assurance-emploi (AE)

Paie → **Maintenances** → **Calcul de paie** → **Gain / déductions / bénéfices**

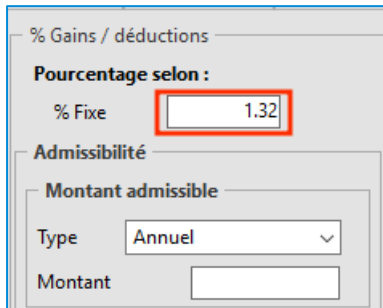
Choisissez les trois codes de bénéfices suivants :

- AE-Salarié;
- AE-Employeur;
- AE-Crédit fédéral.

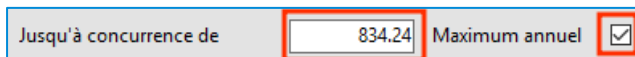
AE-Salarié

Pour la province de **Québec**, le taux de cotisation de l'employé passe à **1,32 %** (pour les autres provinces, se référer à la section *ANNEXE 1 – Paie* multiprovince à la page 25).

Pour toutes les provinces, le gain maximum annuel pour l'assurance-emploi augmente à **63 200 \$**, mais il n'est plus traité comme Montant admissible, Type *Annuel*. Il sera plutôt traité dans l'onglet **4 Calcul - Général**.



Dans l'onglet **Calcul – Général**, entrez le montant **834,24 \$** dans le champ **Jusqu'à concurrence de** pour le Québec. Vous devez cocher la case **Maximum annuel**.



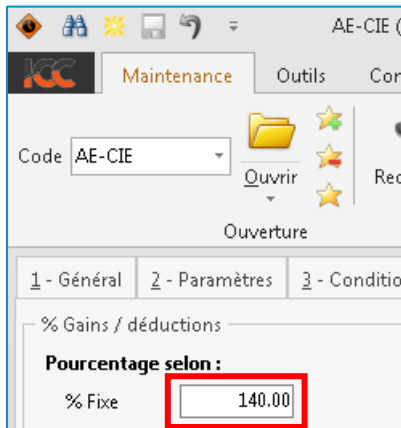
Étape 2

AE-Employeur

La part de l'employeur représente 1,4 X la part de l'employé. Il existe deux méthodes reliées à la table AE-Employeur.

Première méthode (la plus courante)

La part de l'employeur équivaut à **1,4 X** la part de l'employé, ce qui représente un taux de **140 %** calculé sur votre table d'assurance-emploi de l'employé.



Dans l'onglet **Calcul – Général**, entrez le montant **1 167,94 \$** dans le champ **Jusqu'à concurrence de** pour le Québec. Cochez la case **Maximum annuel**.



Remarque: Si vous avez droit à un taux d'**AE réduit**, vous devez entrer ce taux dans votre table de bénéfices *AE-Employeur Réduit*. Dans l'onglet **Calcul – Général**, vous devez entrer votre montant maximum annuel dans le champ **Jusqu'à concurrence de** et cocher la case **Maximum annuel**.

Deuxième méthode

Dans l'onglet **Calcul – Autres gains/déductions**, si vous avez affiché toutes vos tables de gains admissibles dans cet onglet, vous devez changer le taux de 1,65 % à **1,66 %** pour le Québec.

AE-Crédit Fédéral

Le crédit fédéral équivaut à **100 %** de la part de l'employé.

Pour le crédit fédéral au Québec, entrez le montant dans le champ **Montant max. par période** :

- Pour un calendrier de 52 semaines : **16,04 \$** (Max 834,24 \$ / 52);
- Pour un calendrier de 53 semaines : **15,74 \$** (Max 834,24 \$ / 53).

Dans l'onglet **Calcul – Général**, entrez le montant qui s'applique à votre table.

Régime des rentes du Québec (RRQ)

Régime des rentes du Québec (RRQ) et Régime de pensions du Canada (RPC ou CPP)

Des changements majeurs ont été apportés par les gouvernements fédéral et provincial et touchent les régimes mentionnés ci-dessus.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, vous avez apporté un correctif en ajoutant deux nouvelles tables pour différencier le crédit d'impôt fédéral de la déduction d'impôt fédérale et provinciale pour le RRQ et/ou RPC.

À partir du 1^{er} janvier 2024, une nouvelle déduction des cotisations supplémentaires au RRQ et/ou RPC doit être ajoutée. Cette déduction s'appelle RRQ2 ou RPC2. Cette table comporte la déduction d'impôt au fédéral et au provincial. Cependant, pour que cette table soit prise en considération, l'employé doit avoir atteint le maximum de la table de RRQ.

Nous laissons les exemples des deux premières tables de janvier 2023 comme référence et nous ajouterons celle de la nouvelle cotisation RRQ2 pour janvier 2024.

Janvier 2023

Pour le calcul du RRQ/RPC, vous avez besoin de trois tables :

- Déduction à l'employé au taux de 6,40 % (taux de janvier 2023 et 2024).
- Bénéfice calculé sur la déduction de l'employé (point 1), 5,40 % qui représente un crédit d'impôt fédéral.
- Bénéfice calculé sur la déduction de l'employé (point 1), 1,00 % qui représente une déduction d'impôts fédéral et provincial.

Exemple : Pour la province de Québec

Le taux de l'employé est de 6,40 % dont 5,40 % représente la cotisation de base et 1 % représente la cotisation supplémentaire.

Régime des rentes du Québec (RRQ)

	Taux	Crédit impôt Féd	Déd. impôt Féd + Prov
Taux employé	6,40 %	5,40 %	1,00 %
Taux employeur	6,40 %	5,40 %	1,00 %
Exemption générale	3 500,00		
Maximum employé	4 160,00		
Maximum employeur	4 160,00		
Maximum admissible	68 500,00		
Répartition en %	100 %	84,375 %	15,625 %

Étape 2

Paie → Maintenances → Calcul de paie → Gain / déductions / bénéfices

Choisissez les quatre (4) codes de bénéfices suivants :

- RRQ-Salarié ;
- RRQ-Employeur ;
- RRQ-Crédit fédéral ;
- RRQ-Déduction supplémentaire .

RRQ-Salarié

Pour le Québec, le taux de cotisation de l'employé reste à **6,40 %** (fixe).

Nous n'inscrivons plus le maximum annuel pour le régime des rentes du Québec. Sachez cependant qu'il est maintenant de **68 500 \$**.

L'exemption annuelle reste à **3 500 \$**

1 - Général 2 - Paramètres 3 - Conditions

% Gains / déductions

Pourcentage selon :

% Fixe

Admissibilité

Montant admissible

Type

Montant

Qté. Hre Admissible

Type

Qté Hre Adm.

Utiliser la portion non-admissible

Condition supplémentaire

Montant min. fdt

Exemption annuelle :

Exemption annuelle RRQ

Dans l'onglet **Calcul - Général**, entrez le montant **4 160 \$** dans le champ **Jusqu'à concurrence de** et cochez la case **Maximum annuel**.

Jusqu'à concurrence de Maximum annuel

RRQ-Déduction Supplémentaire

Pour l'année 2024, aucune modification n'est requise pour cette configuration. La déduction supplémentaire de 1 % reste la même.

Étape 2

RRQ-Employeur

La part de l'employeur équivaut à **100 %** de la part de l'employé.

Dans la table, dans l'onglet **Calcul-Autres gains/déductions**, dans la section de gauche, assurez-vous d'avoir **100 %** si vous avez spécifié la table de *RRQ-Salarié* dans la liste des tables de gains.

Cependant, si vous avez configuré votre table en affichant toutes vos tables de gains dans la section de droite, vous devez changer pour le nouveau taux de **6,40 %**.

Dans l'onglet **Calcul - Général**, entrez le montant **4 160 \$** dans le champ **Jusqu'à concurrence de** et cochez la case **Maximum annuel**.



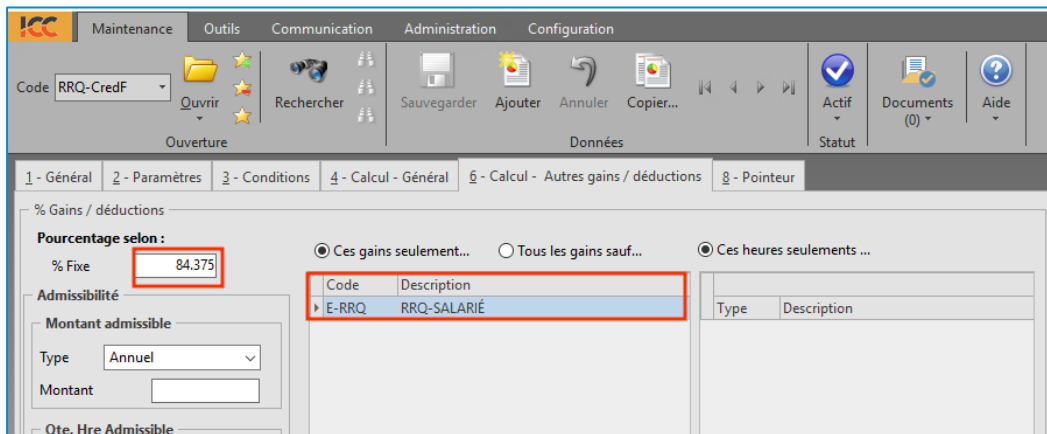
Jusqu'à concurrence de Maximum annuel

RRQ-Crédit Fédéral

Dans l'onglet **Calcul – Général**, entrez le montant dans le champ **Montant max. par période** selon votre calendrier :

- Pour un calendrier de 52 semaines : **67,50 \$** $((4\ 160 * 84,375\ %) / 52)$;
- Pour un calendrier de 53 semaines : **66,22 \$** $((4\ 160 * 84,375\ %) / 53)$.

Dans l'onglet **6-Calcul – Autres gains / déductions**, vous devez entrer les gains de la façon suivante :



Code: RRQ-CredF

1 - Général 2 - Paramètres 3 - Conditions 4 - Calcul - Général 5 - Calcul - Autres gains / déductions 6 - Pointeur

% Gains / déductions

Pourcentage selon :

% Fixe

Admissibilité

Montant admissible

Type: Annuel

Montant:

Qte. Hre Admissible:

Code Description

E-RRQ	RRQ-SALARIÉ
-------	-------------

Type Description

Étape 2

Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Paie → Maintenances → Calcul de paie → Gains / déductions / bénéfices

Choisissez les trois codes de bénéfices suivants :

- RQAP-Salarié;
- RQAP-Employeur;
- RQAP-Crédit fédéral.

RQAP-Salarié

Pour la province de Québec, le taux de cotisation de l'employé reste à **0,494 %** (fixe).

Ne rien inscrire pour le gain maximum annuel pour le RQAP. Cependant à titre informatif, celui-ci augmente à **94 000 \$**.

% Gains / déductions

Pourcentage selon :

% Fixe

Dans l'onglet **Calcul - Général**, entrez le montant **464,36 \$** dans le champ **Jusqu'à concurrence de** et cochez la case **Maximum annuel**.

Jusqu'à concurrence de Maximum annuel

RQAP-Employeur

Pour la province de Québec, le taux de cotisation de l'employeur reste à **0,692 %** (fixe).

Ne rien inscrire pour le gain maximum annuel.

% Gains / déductions

Pourcentage selon :

% Fixe

Dans l'onglet **Calcul - Général**, entrez le montant **650,48 \$** dans le champ **Jusqu'à concurrence de** et cochez la case **Maximum annuel**.

Jusqu'à concurrence de Maximum annuel

RQAP-Crédit Fédéral

Le crédit fédéral équivaut à **100 %** de la part du salarié. Ne rien inscrire pour le gain maximum annuel.

Pour le crédit fédéral, entrez le montant dans le champ **Montant max. par période** selon votre calendrier :

- Pour un calendrier de 52 semaines : **8,93 \$** (Max 464,36 \$ / 52);
- Pour un calendrier de 53 semaines : **8,76 \$** (Max 464,36 \$ / 53).

Montant max. par période

Étape 2

REER FTQ

Paie → Maintenances → Calcul de paie → Gain / déductions / bénéfices

Choisissez les deux codes de déductions suivants :

- REER FTQ Crédit provincial
- REER FTQ Crédit fédéral

Crédit d'impôt provincial 2024

Aucun changement. Le taux de crédit d'impôt reste à 15 %.

Crédit d'impôt fédéral 2024

Aucun changement. Le taux de crédit d'impôt reste à 15 %.

Étape 2

Commission de la construction du Québec (CCQ)

Module de Paie → Maintenances → Métier / Poste → Métier

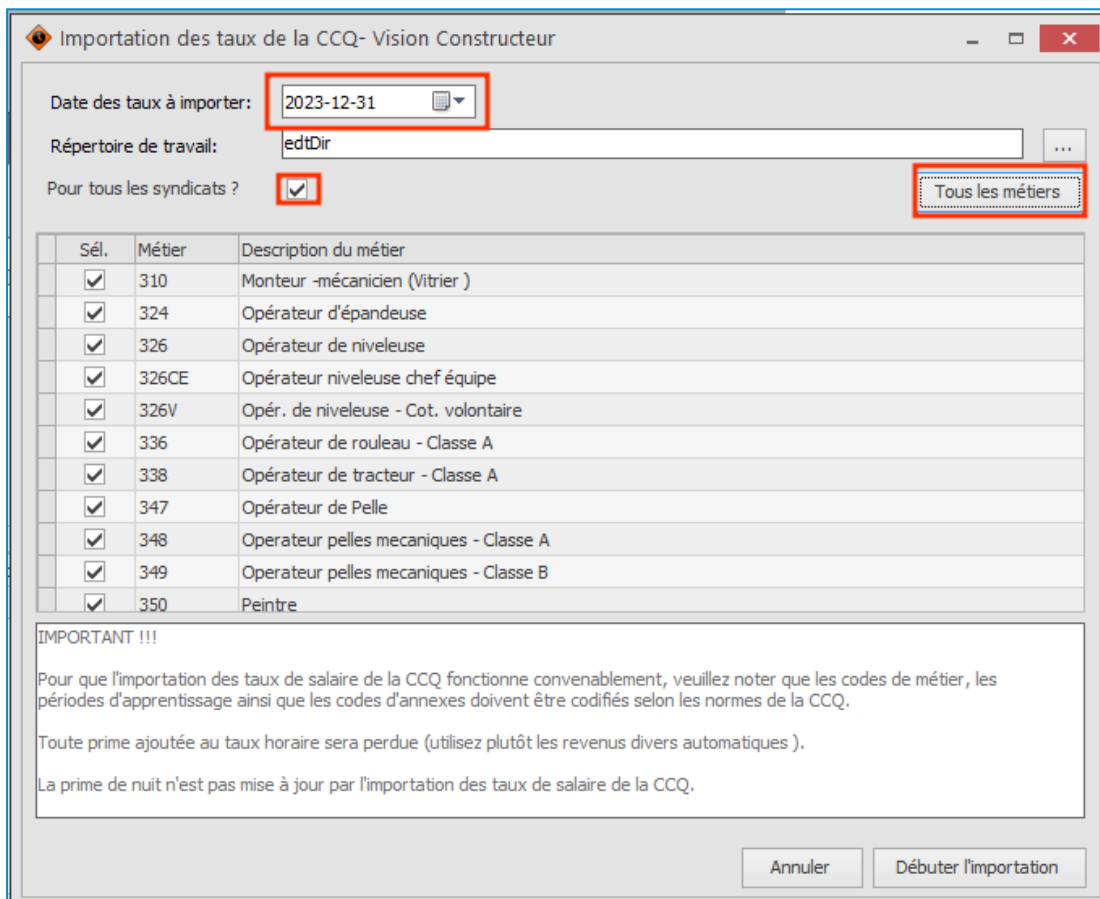
Les taux de la CCQ pour l'année 2024 seront disponibles à compter du **31 décembre 2023**. Vous devrez donc faire la mise à jour des tables de taux d'avantages sociaux de CCQ, dans votre système.

Nous vous recommandons de voir à modifier les taux particuliers à la suite de cette mise à jour si vous en avez.

Dans la maintenance des métiers, dans l'onglet **Outils**, cliquez sur **Import taux CCQ**.



Assurez-vous que la date est bien celle dont la CCQ à mis à jour sur leur site (Selon la CCQ la date est au 31 décembre 2023). Cochez **Pour tous les syndicats**, puis cliquez sur tous les métiers pour que la colonne Sél. soit activée pour tous.



Importation des taux de la CCQ- Vision Constructeur

Date des taux à importer: 2023-12-31

Répertoire de travail: edtDir

Pour tous les syndicats ?

Tous les métiers

Sél.	Métier	Description du métier
<input checked="" type="checkbox"/>	310	Monteur -mécanicien (Vitrier)
<input checked="" type="checkbox"/>	324	Opérateur d'épandeuse
<input checked="" type="checkbox"/>	326	Opérateur de niveleuse
<input checked="" type="checkbox"/>	326CE	Opérateur niveleuse chef équipe
<input checked="" type="checkbox"/>	326V	Opér. de niveleuse - Cot. volontaire
<input checked="" type="checkbox"/>	336	Opérateur de rouleau - Classe A
<input checked="" type="checkbox"/>	338	Opérateur de tracteur - Classe A
<input checked="" type="checkbox"/>	347	Opérateur de Pelle
<input checked="" type="checkbox"/>	348	Operateur pelles mecaniques - Classe A
<input checked="" type="checkbox"/>	349	Operateur pelles mecaniques - Classe B
<input checked="" type="checkbox"/>	350	Peintre

IMPORTANT !!!

Pour que l'importation des taux de salaire de la CCQ fonctionne convenablement, veuillez noter que les codes de métier, les périodes d'apprentissage ainsi que les codes d'annexes doivent être codifiés selon les normes de la CCQ.

Toute prime ajoutée au taux horaire sera perdue (utilisez plutôt les revenus divers automatiques).

La prime de nuit n'est pas mise à jour par l'importation des taux de salaire de la CCQ.

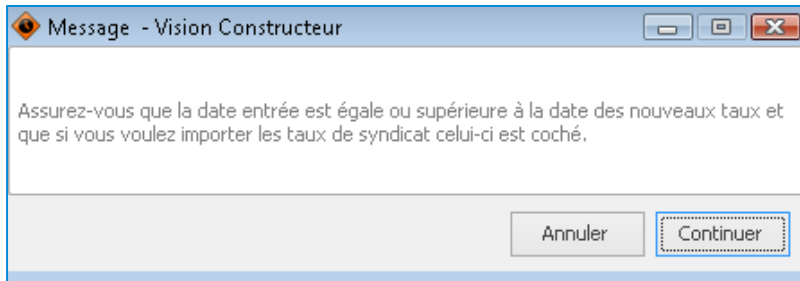
Annuler Débuter l'importation

Prendre connaissance du texte plus bas identifié **IMPORTANT !!!** et cliquez dans le bas à droite :

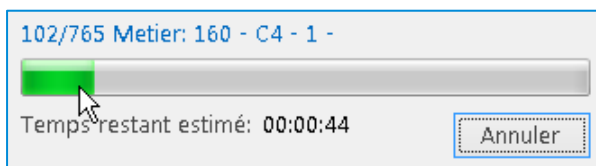


Étape 2

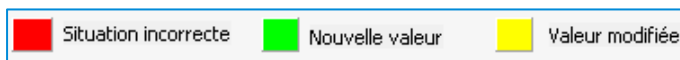
Le message suivant s'affichera :



Pour corriger, cliquez sur **Annuler**, ou si tout est correct cliquez sur **Continuer**. Une barre d'avancement s'affichera pour vous indiquer le temps restant.

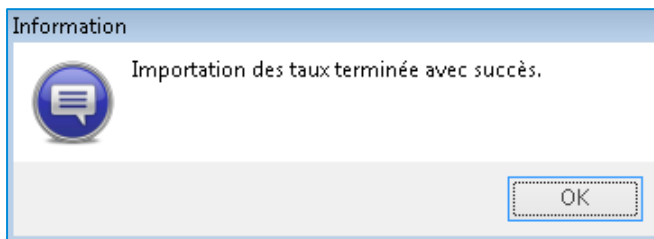


Lorsque l'importation des taux sera terminée, une fenêtre s'ouvrira pour afficher le résultat à la demande d'importation. Valider si tout est conforme selon le schéma des couleurs :



Après vérifications, cliquez sur **Mettre à jour les taux importés**.

La sauvegarde du métier se fait automatiquement et vous aurez à l'écran :



ATTENTION à vos taux personnalisés que vous devrez modifier à nouveau manuellement.

Remarque : La déduction **E-CCQ-ASS** : vérifiez selon vos codes de secteur le taux applicable et modifiez manuellement au besoin.

Sources d'informations et liens utiles

Nous vous encourageons fortement à visiter les sites internet suivants ainsi que d'y lire la documentation fournie par les divers organismes :

Revenu Québec

TP-1015.F Formules pour le calcul des retenues à la source et des cotisations, 2024-01

<https://www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/formulaires-et-publications/details-courant/tp-1015-f/>

TP-1015.G Guide de l'employeur - Retenues à la source et cotisations, 2024-01

<https://www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/formulaires-et-publications/details-courant/tp-1015-g/>

Retenues et cotisations Trousse employeur - Principaux changements pour 2024

<https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/retenues-et-cotisations/trousse-employeur/principaux-changements-pour-2024/>

Agence du revenu du Canada

Formules pour le calcul des retenues sur la paie – 119e édition – 1er janvier 2024

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/retenues-paie/t4127-formules-calcul-retenues-paie.html>

Commission de la construction du Québec (CCQ)

<https://www.ccq.org/fr-CA/avantages-sociaux/salaire-taux>

Commission de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

CSST, Table des taux 2024

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/demarches-formulaires/employeurs/dossier-dassurance-lemployeur/annexes-tableaux/salaire-maximum-annuel-assurable>

Calcul de la cotisation relative aux normes du travail (CNT)

<https://www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/formulaires-et-publications/details-courant/le-39-0-2/>

Commission Sécurité Professionnelle & de l'Assurance contre les Accidents du Travail Ontario

<https://www.wsib.ca/fr/tauxdeprime2024>

WSIB 2024

<https://www.wsib.ca/fr/entreprises/prime-et-paiement/tauxprime2023#:~:text=Le%20plafond%20des%20gains%20assurables,de%20100%20422%20%24%20en%202022.>

Cotisation au RPC

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/bonification-rpc.html>

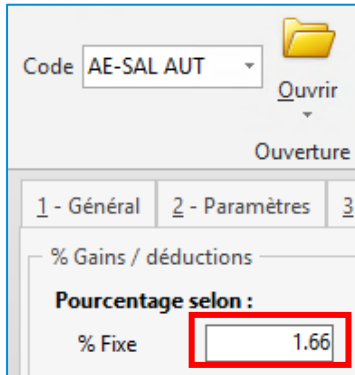
ANNEXE 1 – Paie multiprovince

Assurance-emploi (AE)

AE-Salarié

Le taux 2024 pour l'assurance emploi des salariés *pour les autres provinces* reste à **1,66 %**.

Dans l'onglet **Calcul – Autres gains / déductions** :



Code AE-SAL AUT

Ouvrir

Ouverture

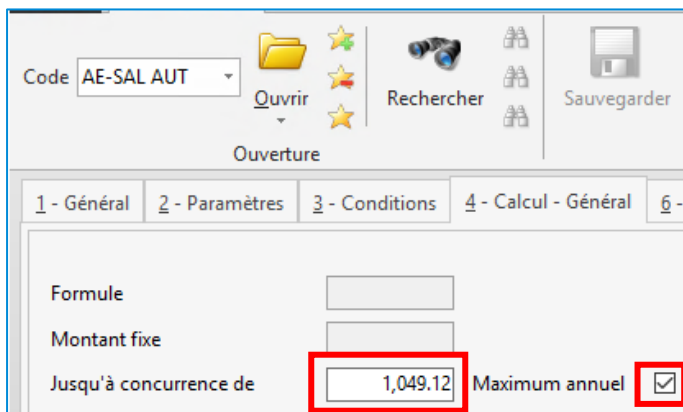
1 - Général 2 - Paramètres 3

% Gains / déductions

Pourcentage selon :

% Fixe 1.66

Dans l'onglet **Calcul - Général**, entrez le montant **1 049,12 \$** dans le champ **Jusqu'à concurrence de** pour les autres provinces. Vous devez cocher **Maximum annuel**.



Code AE-SAL AUT

Ouvrir

Rechercher

Sauvegarder

Ouverture

1 - Général 2 - Paramètres 3 - Conditions 4 - Calcul - Général 6 -

Formule

Montant fixe

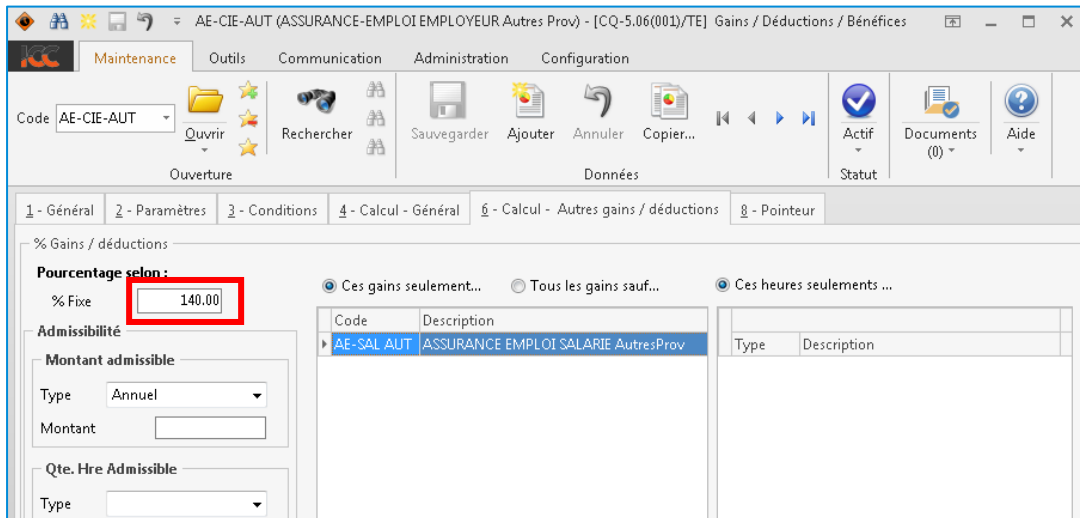
Jusqu'à concurrence de 1,049.12 Maximum annuel

AE-Employeur

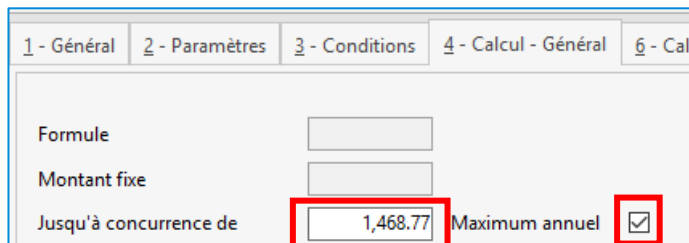
La part de l'employeur représente 1,4x la part de l'employé. Il existe deux méthodes pour la table AE-Employeur.

Première méthode (la plus courante)

La part de l'employeur équivaut à **1,4 X** la part de l'employé ce qui représente un taux de **140 %** calculé sur votre table d'assurance-emploi de l'employé.



Dans l'onglet **Calcul - Général**, vous devez entrer le montant de **1 468,77 \$** pour les autres provinces dans le champ **Jusqu'à concurrence de**. Cochez la case **Maximum annuel**.



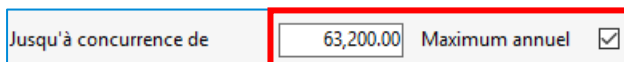
Remarque : Si vous avez droit à un taux d'**AE réduit**, vous devez entrer ce taux dans votre table de bénéfices *AE-Employeur Réduit*, dans l'onglet **Calcul – Général**, vous devez entrer votre montant maximum annuel dans le champ **Jusqu'à concurrence de** et cocher la règle **Maximum annuel**.

Deuxième méthode

Dans l'onglet **Calcul – Autres gains/déductions**, si vous avez affiché toutes vos tables de gains admissibles dans cet onglet, le taux reste identique soit **2,21 %** pour les provinces autres que le Québec.

Maximum Admissible AE

Pour la paie multiprovince, *si vous avez créé un gain Max / Montant admissible* pour l'assurance emploi. Pour l'année 2024, pour cette table, dans l'onglet **Calcul – Général**, vous devez changer le montant maximum annuel à **63 200 \$** et cochez la case **Maximum annuel**.



AE-Crédit Fédéral

Le crédit fédéral équivaut à **100 %** de la part crédit fédéral employé.

Pour le crédit fédéral, pour *les autres provinces* que Québec, entrez le montant dans le champ **Montant max. par période** :

- Pour un calendrier de 52 semaines : **20,17 \$** (Max 1 049,12 \$ / 52);
- Pour un calendrier de 53 semaines : **19,79 \$** (Max 1 049,12 \$ / 53).

Dans l'onglet **Calcul – Général**, entrez le montant qui s'applique à votre calendrier.

Régime de pension du Canada (RPC)

Paie → Maintenances → Calcul de paie → Gain / déductions / bénéfices

Choisissez les 3 codes de bénéfices suivants :

- RPC-Salarié;
- RPC-Employeur;
- RPC-Crédit fédéral.

Régime de pensions du Canada (RPC ou CPP)

	Taux	Crédit impôt Féd	Déd. impôt Féd + Prov
Taux employé	5,95 %	4,95 %	1,00 %
Taux employeur	5,95 %	4,95 %	1,00 %
Exemption générale	3 500,00		
Maximum employé	3 867,50		
Maximum employeur	3 867,50		
Maximum admissible	68 500,00		
Répartition en %	100 %	83,19 %	16,81 %

RPC-Salarié

Pour les autres provinces (autres que Québec), le taux de cotisation de l'employé passe à **5,95 %** (fixe). Ne rien inscrire pour le gain maximum annuel pour le régime de pension du Canada. Sachez toutefois qu'il passe à **68 500 \$**.

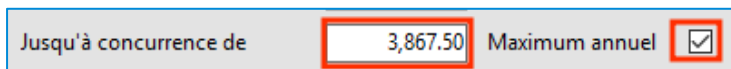
L'exemption annuelle reste à **3 500 \$**.

Dans l'onglet **Calcul – Autres gains/déductions** :

The screenshot shows the software interface for calculating RPC benefits. The 'Calcul - Autres gains / déductions' tab is active. The 'Pourcentage selon' section shows a fixed rate of 5.95%. The 'Admissibilité' section shows an annual type and a 3,500.00 exemption. A table lists 'SALPRO' as 'Salaire admissible provincial'.

ANNEXE 1 – Paie multiprovince

Dans l'onglet **Calcul - Général**, entrez le montant **3 867,50 \$** dans le champ **Jusqu'à concurrence de** et cochez la case **Maximum annuel**.

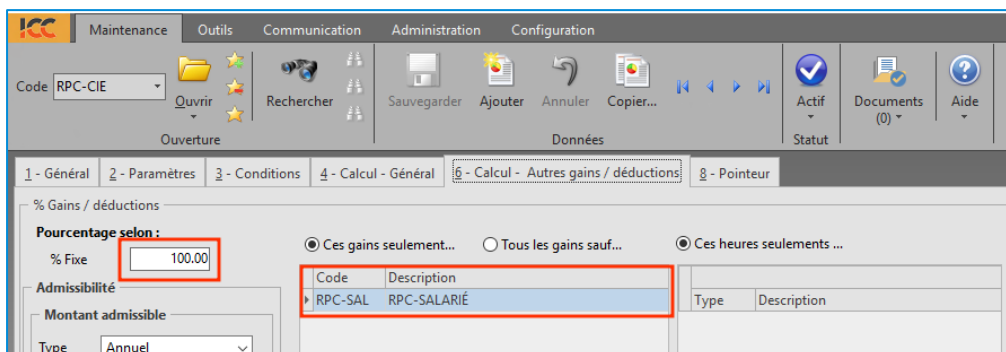


Jusqu'à concurrence de Maximum annuel

RPC-Employeur

La part de l'employeur équivaut à **100 %** de la part de l'employé.

Dans la table, dans l'onglet **Calcul – Autres gains/déductions**, dans la section de gauche, assurez-vous d'avoir **100 %** sur votre table de *RPC-Salarié*.



Code: RPC-CIE

1 - Général 2 - Paramètres 3 - Conditions 4 - Calcul - Général 5 - Calcul - Autres gains / déductions 8 - Pointeur

% Gains / déductions

Pourcentage selon :

% Fixe

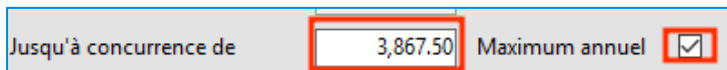
Admissibilité

Montant admissible

Type: Annuel

Code	Description	Type	Description
RPC-SAL	RPC-SALARIÉ		

Dans l'onglet **Calcul – Général**, entrez le montant **3 867,50 \$** dans le champ **Jusqu'à concurrence de** et cochez la case **Maximum annuel**.



Jusqu'à concurrence de Maximum annuel

RPC-Crédit Fédéral

Le crédit fédéral équivaut à **83,19 %** de la part de l'employé (soit 4,95 % / 5,95 %). Dans l'onglet **Calcul – Autres gains-déductions**.

Pour le crédit fédéral, entrez le montant dans le champ **Montant max. par période** selon votre calendrier :

- Pour un calendrier de 52 semaines : **61,87 \$** ((Max 3 867,50 X 83,19 %) / 52);
- Pour un calendrier de 53 semaines : **60,70 \$** ((Max 3 867,50 X 83,19 %) / 53).

Remarque : Si vous avez affiché l'ensemble de vos gains ainsi que les types d'heures dans les colonnes du centre et de droite, vous devez entrer **4,95 dans la case % Fixe**.

Table WSIB – Ontario

Le maximum assurable pour l'année 2024 est de 112 500 \$, veuillez modifier votre table ainsi que votre taux. (Le taux étant variable selon le type d'entreprise, veuillez vous référer au site gouvernemental WSIB.)

Tables d'imposition – Autres provinces canadiennes

Paie → Maintenances → Paramètres → Provinces / Tables d'imposition

Ontario (ON)

Table d'impôt → Provincial

Province : Ontario

Impôt provincial | Impôt fédéral

% Crédit d'imposition

% Déduction pour emploi

Max déduction pour emploi

Réduction d'impôt provincial (ON/C-B)

Surtaxe	
Montant limite	% Excedent
5,554.00	20.00
7,108.00	36.00

Table d'impôt générale					
Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
Standard	51,446.00	5.05	0.00	0.00	0.00
Standard	102,894.00	9.15	1,300.00	0.00	0.00
Standard	150,000.00	11.16	3,242.00	0.00	0.00
Standard	220,000.00	12.16	4,659.00	0.00	0.00
Standard	9,999,999.00	13.16	5,709.00	0.00	0.00

Table d'impôt supplémentaire					
Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base	
20,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
36,000.00	6.00	1,200.00	300.00	300.00	0.00
48,000.00	6.00	2,160.00	450.00	300.00	300.00
72,000.00	25.00	12,000.00	600.00	450.00	450.00
200,000.00	25.00	18,000.00	750.00	600.00	600.00
9,999,999.00	25.00	50,000.00	900.00	750.00	750.00

Table d'impôt → Fédéral

Province : Ontario

Impôt provincial | Impôt fédéral

% Crédit d'imposition

% d'abattement

Max crédit pour emploi

Surtaxe			
Mnt minimum	% Surtaxe	% Excedent	Mnt ajust.

Table d'impôt générale					
Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
Standard	55,867.00	15.00	0.00	0.00	0.00
Standard	111,733.00	20.50	3,073.00	0.00	0.00
Standard	173,205.00	26.00	9,218.00	0.00	0.00
Standard	246,752.00	29.00	14,414.00	0.00	0.00
Standard	9,999,999.00	33.00	24,284.00	0.00	0.00

Table d'impôt supplémentaire					
Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base	

Alberta (AB)

Table d'impôt → Provincial

Province : Alberta

Impôt provincial Impôt fédéral

% Crédit d'imposition	<input type="text" value="10.00"/>
% Déduction pour emploi	<input type="text" value="0.00"/>
Max déduction pour emploi	<input type="text" value="0.00"/>
Réduction d'impôt provincial (ON/C-B)	<input type="text" value="0.00"/>

Surtaxe	
Montant limite	% Excedent

Table d'impôt générale					
Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
▶ Standard	148,269.00	10.00	0.00	0.00	0.00
Standard	177,922.00	12.00	2,965.00	0.00	0.00
Standard	237,230.00	13.00	4,745.00	0.00	0.00
Standard	355,845.00	14.00	7,117.00	0.00	0.00
Standard	9,999,999.00	15.00	10,675.00	0.00	0.00

Table d'impôt supplémentaire				
Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base

Table d'impôt → Fédéral

Province : Alberta

Impôt provincial Impôt fédéral

% Crédit d'imposition	<input type="text" value="15.00"/>
% d'abattement	<input type="text" value="0.00"/>
Max crédit pour emploi	<input type="text" value="1,433.00"/>

Surtaxe			
Mnt minimum	% Surtaxe	% Excedent	Mnt ajust.

Table d'impôt générale					
Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
▶ Standard	55,867.00	15.00	0.00	0.00	0.00
Standard	111,733.00	20.50	3,073.00	0.00	0.00
Standard	173,205.00	26.00	9,218.00	0.00	0.00
Standard	246,752.00	29.00	14,414.00	0.00	0.00
Standard	9,999,999.00	33.00	24,284.00	0.00	0.00

Table d'impôt supplémentaire				
Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base

Colombie-Britannique (BC)

Table d'impôt → Provincial

Province : Colombie Britannique

Impôt provincial Impôt fédéral

% Crédit d'imposition	<input type="text" value="5.06"/>
% Déduction pour emploi	<input type="text" value="0.00"/>
Max déduction pour emploi	<input type="text" value="0.00"/>
Réduction d'impôt provincial (ON/C-B)	<input type="text" value="547.00"/>

Surtaxe	
Montant limite	% Excedent

Table d'impôt générale					
Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
▶ Standard	47,937.00	5.06	0.00	0.00	0.00
Standard	95,875.00	7.70	1,266.00	0.00	0.00
Standard	110,076.00	10.50	3,950.00	0.00	0.00
Standard	133,664.00	12.29	5,920.00	0.00	0.00
Standard	181,232.00	14.70	9,142.00	0.00	0.00
Standard	252,752.00	16.80	12,948.00	0.00	0.00
Standard	9,999,999.00	20.50	22,299.00	0.00	0.00

Table d'impôt supplémentaire				
Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base

Table d'impôt → Fédéral

Province : Colombie Britannique

Impôt provincial Impôt fédéral

% Crédit d'imposition	<input type="text" value="15.00"/>
% d'abattement	<input type="text" value="0.00"/>
Max crédit pour emploi	<input type="text" value="1,433.00"/>

Surtaxe			
Mnt minimum	% Surtaxe	% Excedent	Mnt ajust.

Table d'impôt générale					
Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
▶ Standard	55,867.00	15.00	0.00	0.00	0.00
Standard	111,733.00	20.50	3,073.00	0.00	0.00
Standard	173,205.00	26.00	9,218.00	0.00	0.00
Standard	181,232.00	33.00	24,284.00	0.00	0.00
Standard	246,752.00	29.00	14,414.00	0.00	0.00

Table d'impôt supplémentaire				
Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base

Manitoba (MB)

Table d'impôt → Provincial

Province: Manitoba

Impôt provincial Impôt fédéral

% Crédit d'imposition	<input type="text" value="10.80"/>
% Déduction pour emploi	<input type="text" value="0.00"/>
Max déduction pour emploi	<input type="text" value="0.00"/>
Réduction d'impôt provincial (ON/C-B)	<input type="text" value="0.00"/>

Surtaxe	
Montant limite	% Excedent

Table d'impôt générale					
Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
▶ Standard	47,000.00	10.80	0.00	0.00	0.00
Standard	100,000.00	12.75	917.00	0.00	0.00
Standard	9,999,999.00	17.40	5,567.00	0.00	0.00

Table d'impôt supplémentaire				
Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base

Table d'impôt → Fédéral

Province: Manitoba

Impôt provincial Impôt fédéral

% Crédit d'imposition	<input type="text" value="15.00"/>
% d'abattement	<input type="text" value="0.00"/>
Max crédit pour emploi	<input type="text" value="1,433.00"/>

Surtaxe			
Mnt minimum	% Surtaxe	% Excedent	Mnt ajust.

Table d'impôt générale					
Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
▶ Standard	55,867.00	15.00	0.00	0.00	0.00
Standard	111,733.00	20.50	3,073.00	0.00	0.00
Standard	173,205.00	26.00	9,218.00	0.00	0.00
Standard	246,752.00	29.00	14,414.00	0.00	0.00
Standard	9,999,999.99	33.00	24,284.00	0.00	0.00

Table d'impôt supplémentaire				
Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base

Nouveau-Brunswick (NB)

Table d'impôt → Provincial

Province : Nouveau Brunswick

Impôt provincial Impôt fédéral

% Crédit d'imposition	<input type="text" value="9.40"/>
% Déduction pour emploi	<input type="text" value="0.00"/>
Max déduction pour emploi	<input type="text" value="0.00"/>
Réduction d'impôt provincial (ON/C-B)	<input type="text" value="0.00"/>

Surtaxe	
Montant limite	% Excedent

Table d'impôt générale					
Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
▶ Standard	49,958.00	9.40	0.00	0.00	0.00
Standard	99,916.00	14.00	2,298.00	0.00	0.00
Standard	185,064.00	16.00	4,296.00	0.00	0.00
Standard	9,999,999.00	19.50	10,774.00	0.00	0.00

Table d'impôt supplémentaire				
Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base

Table d'impôt → Fédéral

Province : Nouveau Brunswick

Impôt provincial Impôt fédéral

% Crédit d'imposition	<input type="text" value="15.00"/>
% d'abattement	<input type="text" value="0.00"/>
Max crédit pour emploi	<input type="text" value="1,433.00"/>

Surtaxe			
Mnt minimum	% Surtaxe	% Excedent	Mnt ajust.

Table d'impôt générale					
Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
Standard	55,867.00	15.00	0.00	0.00	0.00
Standard	111,733.00	20.50	3,073.00	0.00	0.00
Standard	173,205.00	26.00	9,218.00	0.00	0.00
▶ Standard	246,752.00	29.00	14,414.00	0.00	0.00
Standard	9,999,999.00	33.00	24,284.00	0.00	0.00

Table d'impôt supplémentaire				
Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base

Terre-Neuve et Labrador (NL)

Table d'impôt → Provincial

Province : Terre-Neuve & Labrador

Impôt provincial Impôt fédéral

% Crédit d'imposition	<input type="text" value="8.70"/>
% Déduction pour emploi	<input type="text" value="0.00"/>
Max déduction pour emploi	<input type="text" value="0.00"/>
Réduction d'impôt provincial (ON/C-B)	<input type="text" value="0.00"/>

Surtaxe	
Montant limite	% Excedent

Table d'impôt générale					
Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
▶ Standard	43,198.00	8.70	0.00	0.00	0.00
Standard	86,395.00	14.50	2,505.00	0.00	0.00
Standard	154,244.00	15.80	3,629.00	0.00	0.00
Standard	215,870.00	17.80	6,713.00	0.00	0.00
Standard	275,870.00	19.80	11,032.00	0.00	0.00
Standard	551,739.00	20.80	13,791.00	0.00	0.00
Standard	1,103,478.00	21.30	16,550.00	0.00	0.00
Standard	999,999,999.99	21.80	22,067.00	0.00	0.00

Table d'impôt supplémentaire				
Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base

Table d'impôt → Fédéral

Province : Terre-Neuve & Labrador

Impôt provincial Impôt fédéral

% Crédit d'imposition	<input type="text" value="15.00"/>
% d'abattement	<input type="text" value="0.00"/>
Max crédit pour emploi	<input type="text" value="1,433.00"/>

Surtaxe			
Mnt minimum	% Surtaxe	% Excedent	Mnt ajust.

Table d'impôt générale					
Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
▶ Standard	55,867.00	15.00	0.00	0.00	0.00
Standard	111,733.00	20.50	3,073.00	0.00	0.00
Standard	173,205.00	26.00	9,218.00	0.00	0.00
Standard	246,752.00	29.00	14,414.00	0.00	0.00
Standard	9,999,999.99	33.00	24,284.00	0.00	0.00

Table d'impôt supplémentaire				
Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base

Nouvelle Écosse (NS)

Table d'impôt → Provincial

Province : Nouvelle Écosse

Impôt provincial Impôt fédéral

% Crédit d'imposition	<input type="text" value="8.79"/>
% Déduction pour emploi	<input type="text" value="0.00"/>
Max déduction pour emploi	<input type="text" value="0.00"/>
Réduction d'impôt provincial (ON/C-B)	<input type="text" value="0.00"/>

Surtaxe	
Montant limite	% Excedent

Table d'impôt générale					
Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
▶ Standard	29,590.00	8.79	0.00	0.00	0.00
Standard	59,180.00	14.95	1,823.00	0.00	0.00
Standard	93,000.00	16.67	2,841.00	0.00	0.00
Standard	150,000.00	17.50	3,613.00	0.00	0.00
Standard	9,999,999.00	21.00	8,863.00	0.00	0.00

Table d'impôt supplémentaire				
Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base

Table d'impôt → Fédéral

Province : Nouvelle Écosse

Impôt provincial Impôt fédéral

% Crédit d'imposition	<input type="text" value="15.00"/>
% d'abattement	<input type="text" value="0.00"/>
Max crédit pour emploi	<input type="text" value="1,433.00"/>

Surtaxe			
Mnt minimum	% Surtaxe	% Excedent	Mnt ajust.

Table d'impôt générale					
Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
▶ Standard	55,867.00	15.00	0.00	0.00	0.00
Standard	111,733.00	20.50	3,073.00	0.00	0.00
Standard	173,205.00	26.00	9,218.00	0.00	0.00
Standard	246,752.00	29.00	14,414.00	0.00	0.00
Standard	9,999,999.99	33.00	24,284.00	0.00	0.00

Table d'impôt supplémentaire				
Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base

Territoires du Nord-Ouest (NT)

Table d'impôt → Provincial

Province : Territoires du nord ouest

Impôt provincial Impôt fédéral

% Crédit d'imposition	<input type="text" value="5.90"/>
% Déduction pour emploi	<input type="text" value="0.00"/>
Max déduction pour emploi	<input type="text" value="0.00"/>
Réduction d'impôt provincial (ON/C-B)	<input type="text" value="0.00"/>

Surtaxe	
Montant limite	% Excedent

Table d'impôt générale					
Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
▶ Standard	50,597.00	5.90	0.00	0.00	0.00
Standard	101,198.00	8.60	1,366.00	0.00	0.00
Standard	164,525.00	12.20	5,009.00	0.00	0.00
Standard	9,999,999.00	14.05	8,053.00	0.00	0.00

Table d'impôt supplémentaire				
Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base

Table d'impôt → Fédéral

Province : Territoires du nord ouest

Impôt provincial Impôt fédéral

% Crédit d'imposition	<input type="text" value="15.00"/>
% d'abattement	<input type="text" value="0.00"/>
Max crédit pour emploi	<input type="text" value="1,433.00"/>

Surtaxe			
Mnt minimum	% Surtaxe	% Excedent	Mnt ajust.

Table d'impôt générale					
Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
▶ Standard	55,867.00	15.00	0.00	0.00	0.00
Standard	111,733.00	20.50	3,073.00	0.00	0.00
Standard	173,205.00	26.00	9,218.00	0.00	0.00
Standard	246,752.00	29.00	14,414.00	0.00	0.00
Standard	9,999,999.99	33.00	24,284.00	0.00	0.00

Table d'impôt supplémentaire				
Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base

Nunavut (NU)

Table d'impôt → Provincial

Province : Nunavut

Impôt provincial Impôt fédéral

% Crédit d'imposition	<input type="text" value="4.00"/>
% Déduction pour emploi	<input type="text" value="0.00"/>
Max déduction pour emploi	<input type="text" value="0.00"/>
Réduction d'impôt provincial (ON/C-B)	<input type="text" value="0.00"/>

Surtaxe	
Montant limite	% Excedent

Table d'impôt générale					
Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
▶ Standard	53,268.00	4.00	0.00	0.00	0.00
Standard	106,537.00	7.00	1,598.00	0.00	0.00
Standard	173,205.00	9.00	3,729.00	0.00	0.00
Standard	9,999,999.00	11.50	8,059.00	0.00	0.00

Table d'impôt supplémentaire				
Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base

Table d'impôt → Fédéral

Province : Nunavut

Impôt provincial Impôt fédéral

% Crédit d'imposition	<input type="text" value="15.00"/>
% d'abattement	<input type="text" value="0.00"/>
Max crédit pour emploi	<input type="text" value="1,433.00"/>

Surtaxe			
Mnt minimum	% Surtaxe	% Excedent	Mnt ajust.

Table d'impôt générale					
Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
▶ Standard	55,867.00	15.00	0.00	0.00	0.00
Standard	111,733.00	20.50	3,073.00	0.00	0.00
Standard	173,205.00	26.00	9,218.00	0.00	0.00
Standard	246,752.00	29.00	14,414.00	0.00	0.00
Standard	9,999,999.99	33.00	24,284.00	0.00	0.00

Table d'impôt supplémentaire				
Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base

Île du Prince Édouard (PE)

Table d'impôt → Provincial

Province : Ile du Prince Edouard

Impôt provincial Impôt fédéral

% Crédit d'imposition

% Déduction pour emploi

Max déduction pour emploi

Réduction d'impôt provincial (ON/C-B)

Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
▶ Standard	32,656.00	9.65	0.00	0.00	0.00
Standard	64,313.00	13.63	1,279.00	0.00	0.00
Standard	105,000.00	16.65	3,134.00	0.00	0.00
Standard	140,000.00	18.00	4,659.00	0.00	0.00
Standard	9,999,999.00	18.75	5,709.00	0.00	0.00

Montant limite	% Excedent

Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base

Table d'impôt → Fédéral

Province : Ile du Prince Edouard

Impôt provincial Impôt fédéral

% Crédit d'imposition

% d'abattement

Max crédit pour emploi

Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
▶ Standard	55,867.00	15.00	0.00	0.00	0.00
Standard	111,733.00	20.50	3,073.00	0.00	0.00
Standard	173,205.00	26.00	9,218.00	0.00	0.00
Standard	246,752.00	29.00	14,414.00	0.00	0.00
Standard	9,999,999.99	33.00	24,284.00	0.00	0.00

Mnt minimum	% Surtaxe	% Excedent	Mnt ajust.

Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base

Saskatchewan (SK)

Table d'impôt → Provincial

Province : Saskatchewan

Impôt provincial
 Impôt fédéral

% Crédit d'imposition	<input type="text" value="10.50"/>
% Déduction pour emploi	<input type="text" value="0.00"/>
Max déduction pour emploi	<input type="text" value="0.00"/>
Réduction d'impôt provincial (ON/C-B)	<input type="text" value="0.00"/>

Surtaxe	
Montant limite	% Excedent

Table d'impôt générale					
Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
Standard	52,057.00	10.50	0.00	0.00	0.00
Standard	148,734.00	12.50	1,041.00	0.00	0.00
Standard	9,999,999.00	14.50	4,016.00	0.00	0.00

Table d'impôt supplémentaire				
Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base

Table d'impôt → Fédéral

Province : Saskatchewan

Impôt provincial
 Impôt fédéral

% Crédit d'imposition	<input type="text" value="15.00"/>
% d'abattement	<input type="text" value="0.00"/>
Max crédit pour emploi	<input type="text" value="1,433.00"/>

Surtaxe			
Mnt minimum	% Surtaxe	% Excedent	Mnt ajust.

Table d'impôt générale					
Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
Standard	55,867.00	15.00	0.00	0.00	0.00
Standard	111,733.00	20.50	3,073.00	0.00	0.00
Standard	173,205.00	26.00	9,218.00	0.00	0.00
Standard	246,752.00	29.00	14,414.00	0.00	0.00
Standard	9,999,999.00	33.00	24,284.00	0.00	0.00

Table d'impôt supplémentaire				
Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base

Yukon (YT)

Table d'impôt → Provincial

Province: Yukon

Impôt provincial Impôt fédéral

% Crédit d'imposition	<input type="text" value="6.40"/>
% Déduction pour emploi	<input type="text" value="0.00"/>
Max déduction pour emploi	<input type="text" value="0.00"/>
Réduction d'impôt provincial (ON/C-B)	<input type="text" value="0.00"/>

Surtaxe	
Montant limite	% Excedent

Table d'impôt générale					
Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
Standard	55,867.00	6.40	0.00	0.00	0.00
Standard	111,733.00	9.00	1,453.00	0.00	0.00
Standard	173,205.00	10.90	3,575.00	0.00	0.00
Standard	500,000.00	12.80	6,866.00	0.00	0.00
Standard	9,999,999.00	15.00	17,866.00	0.00	0.00

Table d'impôt supplémentaire				
Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base

Table d'impôt → Fédéral

Province: Yukon

Impôt provincial Impôt fédéral

% Crédit d'imposition	<input type="text" value="15.00"/>
% d'abattement	<input type="text" value="0.00"/>
Max crédit pour emploi	<input type="text" value="1,433.00"/>

Surtaxe			
Mnt minimum	% Surtaxe	% Excedent	Mnt ajust.

Table d'impôt générale					
Type	Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base
Standard	55,867.00	15.00	0.00	0.00	0.00
Standard	111,733.00	20.50	3,073.00	0.00	0.00
Standard	173,205.00	26.00	9,218.00	0.00	0.00
Standard	246,752.00	29.00	14,414.00	0.00	0.00
Standard	9,999,999.99	33.00	24,284.00	0.00	0.00

Table d'impôt supplémentaire				
Jusqu'au mnt	% d'impôt	Exemption	Mnt max	Mnt base